

Bureau du 7 juin 2004

Décision n° B-2004-2315

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier Max Barel - Requalification des espaces extérieurs - Autorisation de signer trois marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1775 en date du 13 octobre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 58 à 60 du code des marchés publics, pour les travaux de requalification des espaces extérieurs du quartier Max Barel à Vénissieux.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 30 avril 2004, a classé premières, les offres des entreprises, pour les différents lots suivants :

- lot n° 1 : terrassement - voirie : entreprise Appia mandataire du groupement Appia Rhône-Gauthey-SCR Masson pour un montant de 416 926,06 €HT, soit 498 643,56 €TTC,
- lot n° 2 : éclairage public : entreprise Sobecca pour un montant de 95 180,25 €HT, soit 113 835,57 €TTC,
- lot n° 4 : clôtures - serrurerie : entreprise Cite services équipements pour un montant de 96 594,10 € HT, soit 115 526,54 €TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0810 en date du 4 novembre 2002 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1775 en date du 13 octobre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 avril 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés concernant la requalification des espaces extérieurs du quartier Max Barel à Vénissieux et tous les actes contractuels s'y référant avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement - voirie : entreprise Appia Rhône mandataire du groupement Appia Rhône-Gauthey-SCR Masson pour un montant de 416 926,06 €HT, soit 498 643,56 € TTC,

- lot n° 2 : éclairage public : entreprise Sobecca pour un montant de 95 180,25 €HT, soit 113 835,57 € TTC,

- lot n° 4 : clôtures - serrurerie : entreprise Cite services équipements pour un montant de 96 594,10 € HT, soit 115 526,54 € TTC.

2° - Cette opération, inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale de la requalification des espaces extérieurs du quartier Max Barrel - compte 231 510 - fonction 824 - opération 0634 pour un montant de 1 146 446 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,